



Comité Régional Nord Pas de Calais

Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-marins

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 6 mars 2016 à WAGNONVILLE

L'An Deux mille seize le 6 mars, à 14 h 45, les membres du Comité Régional Nord-Pas de Calais se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président, conformément à l'article 4.2 des Statuts, à DOUAI – au Lycée agricole de Wagnonville

Désignation du bureau électoral – Vérification du quorum – ouverture de l'assemblée générale. (Annexe 1)

Déclaration du quorum d'assemblée générale ordinaire

- Assemblée générale ordinaire de DOUAI- WAGNONVILLE :

Il est établi une feuille de présence, en entrant en séance.

Le bureau des émargements, des clubs présents ou représentés est conformément à l'article 4.3 des statuts, composé de :

- Sylvie BOYAVAL membre du Comité
- Marc LANCEL membre du comité
- Christian FRANCK membre du comité

Le bureau des émargements pour les votes, est constitué conformément à l'article 4.3 des statuts, de :

- Madame Simone TIERLINCK, présidente, déléguée du Conseil des Sages,
- Monsieur Serge ROBERT, membre du Conseil des Sages,
- Monsieur Dominique FREVILLE, président de la commission régionale juridique.
- Madame Sylvie BOYAVAL membre du comité du Comité Régional

Le bureau, après avoir vérifié les feuilles de présence et les pouvoirs conformément à l'article 22 des statuts, constate ceci :

Résultats du quorum :

- Nombre total de voix des clubs et structures : 200 voix,
- Nombre total des membres présents ou représentés : 44 membres représentant 125 voix

Le quorum de la moitié des voix étant atteint (100 voix), l'assemblée générale extraordinaire

peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 15 heures

II

Le Président présente :

- * la feuille de présence de l'assemblée contresignée par les membres du bureau,
- * les justificatifs des convocations,
- * les pouvoirs de représentation,
- * le projet des résolutions à l'ordre du jour.

Tous les documents prévus par le règlement intérieur ont été envoyés aux membres du Comité Régional dans les délais et suivant les modalités prescrites par l'article 4.2 des statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Comité Directeur propose M. Olivier CARON comme secrétaire de séance.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La secrétaire donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour

1ère Résolution : modification des statuts

III

Ouverture de l'Assemblée Générale

1ère Résolution :

- ***M. Georges ROELANTS Président adjoint du Comité Régional présente la proposition de la modification des statuts – annexe 2***

Cette proposition, est soumise à l'approbation de l'assemblée :

Vote concernant le rapport :

Contre : 0 - Abstentions : 0

L'assemblée adopte à l'unanimité la modification des statuts.

- L'assemblée générale est levée à 15h15 -

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et la secrétaire générale.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ, le 6 mars 2016



Myriam FURNE
Secrétaire Générale



Bruno ENGELS
Président